

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

INTERVENTION DES GROUPES D'OPPOSITION APRES PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET DE REAMENAGEMENT DU BOULEVARD DE LA PLAGE

Nous souhaitons, avant d'aboutir à la phase définitive et irréversible faire réfléchir sur certains aspects du dossier et être sûrs que les choix techniques proposés soient bien les bons.

À savoir :

- 1) Au-delà du poste de secours nous préconisons l'emplacement des parkings vers la pointe Churchill en continuation de ceux prévus pour celui-ci, c.à.d. côté plage, offrant pour les familles une ambiance sécuritaire meilleure, les enfants quittant la voiture arriveront directement sur la voie partagée et sur la plage.
Concernant les parkings côté trottoir avant le poste de secours, leur emplacement est logique car on peut imaginer que le partage entre l'accès à la plage ou à l'avenue Miln est de 50-50. Dans les deux cas les espaces entre l'arrière des voitures et la voie de circulation sera faible, quid lors de l'ouverture des coffres ?
- 2) La suppression des chicanes que nous comprenons bien, oblige la mise en place d'un autre moyen de réduction de la vitesse, pourquoi alors à chaque passage piétons ne pas installer un dos d'âne léger ?
- 3) La voie partagée est une bonne idée, nous souhaitons cependant que la matérialisation entre la surface dédiée aux piétons et celle pour les cyclistes offre plus de sécurité pour les 2 catégories d'utilisateurs. Nous vous rappelons qu'en Hollande et en Allemagne ce type de Voie partagée est en recul suite à de nombreux accidents. En France les grandes villes ne font plus ce choix.
- 1) Nous pensons aussi que le cheminement bois ne nous paraît pas utile le long de la future esplanade ainsi qu'après l'avenue Miln. La surface bois à la sortie de celle-ci s'enfonce trop vers la mer et se dégradera rapidement par les assauts conjugués de l'eau et du sable. Une installation du cheminement bois un peu avant le Diana jusqu'à la sortie du poste de secours nous paraît suffisante et serait beaucoup moins coûteuse.
- 2) Le Belvédère à l'extrémité côté pointe Churchill est un luxe qui nous craignons ne servira pas à grand-chose.
- 3) Le dossier de réaménagement du BDP ne peut passer sous silence la place de la voiture. Dès lors qu'elle reste prévue dans le dispositif, elle deviendra une composante crispante pour ceux qui l'utiliseront.
Ou se garer ?
Hélas à cette question ARTELIA ne propose rien au risque de voir les voies perpendiculaires au BDP complètement engorgées comme c'est le cas actuellement. Nous souhaitons qu'une réflexion parallèle à ce dossier soit engagée au plus vite. D'autre part aucune place réservée pour les bus des touristes n'a été présentée.
- 4) Qu'est-il prévu concernant le renforcement des ponts de port en Dro qui présentent des faiblesses endémiques provoquées par le ressac lors des marées à fort coefficient et conditions tempétueuses.
- 5) Vous faites également le choix de reporter à une date ultérieure les travaux de renforcement

de la brèche "Est", sacrifiant au touristo-markéto-esthétisme la sécurité de vos administrés, alors qu'à un dernier conseil en réponse à une question sur l'évolution hypothétique du PPRL vous vous faisiez le chantre de toutes les solutions techniques qui permettent de gommer définitivement ce risque.

- 6) A la lecture du document d'avant-projet aucune mention n'est faite qu'en à la destination des aires dédiées au restaurant-plage ou aux aires de jeux. Mais c'est aspect, insidieusement disparu de l'avant-projet, avait lors de la réunion publique, reçu un accueil pour le moins réprobateur, voire de forte opposition. On comprend mieux, alors, à la lecture des décisions du maire présentées ce jour au conseil, qu'une prise en mains directe vous économisera le temps de la contestation.
- 7) Enfin pour terminer, dans quel projet global "front de mer" s'inscrit ce réaménagement ? Nous n'avons pas vu les raccords vers les autres plages des Légenèse de Ty Bihan et de Saint Colomban ni vers celles de Beaumer et du Men-Du en accord avec la Trinité-sur-Mer. Et pas un mot sur le yacht-club tout aussi structurant pour notre commune.

Nous souhaitons également, dans un contexte de forte remise en cause des financements locaux, rester à des niveaux d'investissements raisonnables au regard de l'utilisation principalement estivale qui en sera fait.

Le coût prévisionnel de ces travaux a considérablement évolué dans le temps :

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2017 prévoyait un investissement de 4 millions €.

La présentation faite en Réunion publique du mois de Juillet indiquait un coût de 4,5 millions €.

Le montant de l'avant-projet présenté aujourd'hui atteint 5,325 millions €.

Par contre si on se réfère à l'étude détaillée présentée par l'Adjoint aux Finances en commission, on dépasse les 6,5 millions €.

Dro Sans tenir compte des dispositifs anti submersion nécessaires à Beaumer, au Men Du et à Port en

Sans tenir compte du déplacement de la conduite de la Thalasso

Sans tenir compte des frais et travaux liés aux concessions qui seront accordées

Sans tenir compte des différentes options ou plus-values

Sans tenir compte des aléas de chantier.

Le montant global sera donc très proche ou dépassera les 7 millions €.

Ce montant, outre qu'il excède largement celui indiqué dans la délibération qu'on nous demande de voter, nous semble démesuré et excessif au regard d'une utilisation très saisonnière et des besoins réels des habitants.

Il nous conduit aussi à nous interroger sur le financement des investissements programmés pour les 2 années qui viennent :

L'office de tourisme de la plage, le restaurant scolaire, le Nord de l'église, le boulevard de l'Atlantique, l'avenue de la poste, le rond-point des Korrigans, le rond-point du Moustoir, l'aire des camping-cars ..., le tout annoncé à grand renfort de communication.

Compte tenu des dépenses incompressibles d'entretien des infrastructures et de renouvellement de matériels, il nous semble indispensable de communiquer un plan pluriannuel détaillant l'ensemble des investissements prévus et les financements correspondants, y compris le montant du recours inéluctable à l'emprunt.